



Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 11 avril 2023

Convocations adressées le 3/04/2023.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du CA du 22 mars 2023
3. Régularisation des charges locatives – résidence La Morraine
4. Compte de gestion 2022
5. Compte administratif 2022
6. Affectation du résultat 2022
7. Budget primitif 2023
8. Questions diverses

Présents : Éric DA CUNHA - Danielle CHARPENTIER - Dominique CHRÉTIEN - Nicole ENGEL - Christian HAZOTTE - Pascale PEREIRA - Brigitte RICCI - Guylaine TROUVÉ-VALLÉE - Jennifer VERNEAU

Excusés : Mme LACRESSE

M. LOMBARD a donné procuration à Mme CHARPENTIER

A été nommée secrétaire : Amandine LAMOTTE, directrice du CCAS

Monsieur DA CUNHA, Président du CCAS, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 20h30. Le quorum est atteint.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions quant à l'ordre du jour du conseil d'administration.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 mars 2023

En l'absence de remarques, M. le Président procède au vote. Le procès-verbal du CA du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Régularisation des charges locatives – résidence La Morraine

M. le Président donne la parole à Mme la Vice-Présidente sur ce point.

Mme VERNEAU rappelle qu'un échange a eu lieu la séance dernière sur la base de plusieurs propositions. La majorité des administrateurs a retenu ce qui est proposé ce soir.

M. CHRETIEN a des questions quant aux coefficients. Mme VERNEAU explique que le calcul se base sur la superficie du logement, des couloirs et autres pièces collectives ainsi que le temps de présence dans le logement.

Il est convenu de mentionner dans le courrier adressé aux résidents le reste à charge pour le CCAS des charges afférentes aux pièces collectives.

En l'absence de remarques, M. le Président procède au vote. La régularisation des charges locatives de La Morraine est adoptée à l'unanimité.

Point 4 : Compte de gestion 2022

M. le Président rappelle que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Vandoeuvre.

M. CHRETIEN demande confirmation si le déficit en investissement est dû à l'achat de la chaufferie de La Morraine. M. le Président confirme et invite au débat.

En l'absence d'observation, M. le Président procède au vote. Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Compte administratif 2022

M. le Président propose une présentation du compte administratif avec une vue d'ensemble ; puis, en détaillant les plus grandes dépenses et recettes (fonctionnement et investissement). Il demande s'il y a des remarques.

M. CHRETIEN constate une erreur sur le nombre d'habitants et que cela impacte les ratios. Mme TROUVÉ-VALLÉE précise que le nombre est 6657 habitants. M. le Président souligne que la modification sera apportée. Mme TROUVÉ-VALLÉE demande si des subventions ont été demandées. M. le Président confirme que la CARSAT a été sollicitée.

M. le Président quitte la salle et Mme VERNEAU procède au vote. Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Point 6 : Affectation du résultat 2022

M. le Président commence la lecture par le résultat de l'investissement puis du fonctionnement. En 2022, il y a eu un excédent de fonctionnement. Il précise que les

montants se retrouvent également dans le budget primitif. L'affectation du résultat est de 143 797,94€ avant affectation obligatoire. Le solde disponible est de 121 471,05€.

M. le président procède au vote. L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Point 7 : Budget primitif 2023

Comme pour le compte administratif, M. le Président propose une lecture en commun du budget primitif en expliquant les comptes principaux en investissement et en fonctionnement.

M. CHRETIEN s'étonne qu'il n'y ait pas de reste à réaliser. M. le Président confirme que cela est dû à la gestion comptable afin de prendre en compte les recettes et dépenses avant la fin de l'exercice.

Les administrateurs échangent sur les coûts liés au voyage des anciens et les modalités financières des participants. M. CHRETIEN souligne que les dépenses restent conséquentes. Mme RICCI interagit en précisant que le repas des anciens est à la charge entière du CCAS. Les aides à destination des anciens sont également abordées.

M. le Président poursuit la lecture du budget primitif. Suite à une remarque de M. CHRETIEN, M. le Président donne un détail plus important à propos des charges salariales.

M. Le Président poursuit avec les aides alimentaires et les secours d'urgence. M. CHRETIEN note que le montant de ces aides reste faible à l'égard des autres dépenses (bons séniors, repas, ...). L'accueil du public et de la question de l'accompagnement dans les démarches administratives font l'objet d'un échange entre administrateurs . Mme VERNEAU rappelle la présence du conseiller numérique comme soutien aux démarches numériques.

M. le Président poursuit avec les amortissements et les recettes. Suite aux questionnements de ratios de M. CHRETIEN, M. le Président précise que l'excédent de fonctionnement est reporté à ce budget.

N'ayant plus de remarque, il est procédé au vote. Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 8 : Questions diverses

Mme VERNEAU confirme que certains administrateurs se sont réunis pour choisir le menu du repas des anciens. Mme VERNEAU souhaiterait connaître l'avis des administrateurs, à savoir si seuls les administrateurs du CCAS seraient invités et non, l'ensemble des élus car cela a un coût financier important. La majorité des administrateurs n'est pas favorable. La question d'une participation financière des élus est abordée.

M. HAZOTTE évoque la mise en œuvre de la Banque Alimentaire. Mme VERNEAU explique que les équipements sont dans les investissements du budget primitif 2023. Mme LAMOTTE souligne l'importance des fonds Européens.

Mme TROUVÉ-VALLÉE, suite à échange avec un résident de La Marrairie, demande pourquoi un logement n'est pas mis à disposition des familles. Mme VERNEAU explique que les administrateurs ont voté contre lors d'une précédente séance. Mme TROUVÉ-VALLÉE précise que le chauffage du foyer n'est plus régulé. Mme LAMOTTE confirme qu'il y a un

problème avec la domotique. Le problème est en cours de traitement par les services techniques.

M. le Président invite les administrateurs à la signature des documents comptables.
L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance du conseil d'administration levée à 22h08.

La secrétaire,
Amandine Lamotte



Le Président,
Eric Da Cunha

